



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Vous êtes vacciné. Que faire en cas d'effets indésirables ?



Comme tout vaccin, ou tout médicament, il peut y avoir des réactions suite à la vaccination. Elles sont généralement bénignes et disparaissent en quelques jours (douleur au point d'injection, fièvre, maux de tête...).

Cependant, une pharmacovigilance (enregistrement et évaluation des effets secondaires) réalisée par l'Agence nationale du médicament et des produits de santé (ANSM) est mise en place et va permettre de suivre très attentivement les effets indésirables éventuels.

Si vous ressentez un ou des effet(s) indésirable(s) grave(s) et/ou inattendu(s), vous devez contacter votre médecin traitant, ou le signaler à votre pharmacien.

Ils vous indiqueront la marche à suivre et feront le nécessaire pour votre santé et la prise en charge de ces effets indésirables.



Vous pouvez également le signaler sur le site signalement-sante.gouv.fr

ou demander à votre médecin de le faire pour vous.

POUR TOUTES QUESTIONS RELATIVES À LA VACCINATION :

- Ministère des solidarités et de la santé > Foire aux questions: la vaccination contre la COVID-19
- Vaccination Infoservice
- ANSM > Dossiers > COVID-19 – Vaccins
- Guide patients déclaration effets indésirables COVID (ANSM)

Pour prendre rendez-vous dans un centre de vaccination, consultez le site www.sante.fr ou appelez le 0800 009 110 (n° vert).

En savoir plus : site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Une fois vacciné, il est indispensable de continuer à maintenir le lavage des mains et le port du masque. **Même vacciné, vous pouvez porter le virus et le transmettre.**



agence.com — 25 janvier 2021



COVID-19

SE VACCINER, SE PROTÉGER

LA COVID-19, UNE MALADIE TRÈS CONTAGIEUSE

La maladie COVID-19 est provoquée par un nouveau coronavirus identifié en janvier 2020 en Chine, le SARS-CoV-2. Les coronavirus sont une famille de virus qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume à des pathologies plus sévères (comme les détresses respiratoires dans le cas de la Covid-19).

La Covid-19 est une maladie dangereuse. Elle est très contagieuse et peut se transmettre par une personne porteuse du virus même en l'absence de symptômes.

Il n'existe aucun traitement spécifique contre le virus de la Covid-19. Seule la vaccination et l'application stricte des gestes barrières peut limiter l'impact et endiguer la maladie. Comme pour la grippe et tout autre virus, les antibiotiques ne sont pas efficaces.



LA VACCINATION : FONCTIONNEMENT ET BÉNÉFICES

La vaccination permet de faire réagir notre système immunitaire pour qu'il produise des anticorps nécessaires contre un virus et qu'il puisse l'éliminer avant que nous tombions malade le jour où nous le rencontrons.

L'utilité d'un vaccin est de se protéger et de protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles de son entourage. **Se faire vacciner contre une maladie infectieuse permet d'éviter de développer cette maladie ou de réduire sa gravité et par conséquent, de limiter sa transmission aux autres.**

La vaccination contre la Covid-19

L'objectif est d'éviter le développement des formes graves de la maladie.

La Haute autorité de santé recommande ainsi que les personnes les plus vulnérables et les plus exposées au risque de Covid-19, et notamment les plus âgées, soient vaccinées en priorité. Progressivement, la vaccination est proposée à un public de plus en plus large selon un calendrier déterminé par le ministère chargé de la santé et mis en œuvre ensuite dans toutes les régions par les préfetures et les ARS.

La vaccination peut être réalisée par un médecin généraliste ou une infirmière ou tout autre soignant habilité, sous la responsabilité du médecin. Elle est réalisée dans un centre de vaccination, en attendant qu'elle puisse se faire chez les médecins traitants ou autres professionnels de santé.

LES GRANDS PRINCIPES DE LA VACCINATION

- **Le libre choix des patients**: la vaccination n'est pas obligatoire.
- **La prise en charge intégrale par l'assurance maladie du vaccin**: aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.

- **La sécurité**: la vaccination se fait dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays, et dans le respect de garanties strictes en matière de recueil du consentement et de surveillance des éventuels effets indésirables.

LES VACCINS AUTORISÉS

Comme pour tout produit de santé, les vaccins sont autorisés au terme d'une procédure rigoureuse et stricte avec des tests réalisés sur un grand nombre de personnes volontaires.

L'Agence européenne du médicament a autorisé, à ce jour, la mise sur le marché de 2 vaccins:

→ **Pfizer-BioNTech** (commercialisé sous le nom de Comirnaty®)

→ **Moderna**

La Haute autorité de santé s'est ensuite prononcée favorablement pour la mise sur le marché français de ces 2 vaccins. Plusieurs vaccins sont également en dernière phase d'essais cliniques sur l'homme, ce qui permettra de vacciner davantage de personnes.

Aucun vaccin ne sera mis sur le marché sans une évaluation exigeante de son efficacité et sa sûreté et sans recommandation vaccinale propre à ses caractéristiques.



Les 2 vaccins autorisés nécessitent une 2^e injection à J+3 à 6 semaines.

Ils assurent une protection à 95%

contre la Covid-19, y compris

ses formes graves. L'immunité est obtenue en 3 semaines après la 2^e injection. Elle dure au moins 3 mois au vu des connaissances actuelles.

À ce stade, les scientifiques considèrent que les vaccins utilisés sont efficaces sur les nouveaux variants.

L'État a commandé de quoi vacciner

100 MILLIONS de personnes

Les doses arriveront au fur et à mesure des autorisations de mise sur le marché et progressivement, selon les plans de production de chaque industrie pharmaceutique.



Le nombre de doses délivrées est calculé au prorata de la population française, comme c'est le cas pour les autres pays européens.

Vous souhaitez vous faire vacciner ?

La vaccination est une réponse majeure de santé publique qui va permettre de sauver de nombreuses vies. Le bénéfice est largement supérieur au risque qu'il pourrait présenter. Grâce à cette vaccination, vous allez pouvoir vous protéger et protéger les autres.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE VACCINATION ?

UNE CONSULTATION PRÉ-VACCINALE

menée par un médecin ou sous sa responsabilité
Il vous posera quelques questions ou vous fera remplir un questionnaire visant à vérifier que vous pouvez être vacciné:



- + état de santé, éventuelles contre-indications
- ✓ consentement

En cas de contre-indications, le médecin vous apportera toutes les explications nécessaires

LA VACCINATION

Injection par un médecin, un infirmier ou tout autre soignant habilité à le faire sous la responsabilité du médecin.

La vaccination contre la Covid-19 est une injection intramusculaire, dans l'épaule le plus souvent, comme la plupart des vaccins.

APRÈS L'INJECTION

Vous serez invité à rester 15 minutes sur place par mesure de sécurité, puis vous pourrez rentrer chez vous.



Comme pour tout vaccin, il sera inscrit dans votre dossier santé (carnet de vaccination, attestation, etc.)

Selon le vaccin utilisé, la 2^e dose devra vous être administrée dans le délai indiqué, afin d'être pleinement protégé contre la Covid-19. Vous pourrez prendre rendez-vous à l'issue de la 1^{re} injection.